

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 21 mai 2012

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 11 mai 2012 s'est réuni le 21 mai 2012 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Chamblet, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, jusqu'à la question n°5 Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé remplacé par Marie-Hélène MAZIARSKI
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé remplacé par Viviane LESCURE Bruno BOVE, excusé Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, excusé Valérie LAMARQUE

Danièle GAGNEPAIN est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2012 et de la séance du 26 mars 2012.

1) ADMINISTRATION GENERALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – AVENANT N°4 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 avec le SICTOM concernant la redevance spéciale pour une période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

2) ADMINISTRATION GENERALE – COMMUNE DE COLOMBIER – MODIFICATION DES DELEGUES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Jocelyne BIZEBARRE, déléguée titulaire, au sein de la commission Urbanisme, logement, environnement et au sein de la commission d'appel d'offres, en remplacement de Jean-Pierre Chanier.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CREATION DE POSTE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS »:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'agent d'animation à temps non complet (29h hebdomadaire) pour l'Accueil de loisirs.

Il est précisé que l'agent sera titulaire de la fonction publique territoriale.

4) ADMINISTRATION GENERALE – PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (oppositions : 2) de valider les observations sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, et d'autoriser le Président à transmettre ces observations au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher afin que ce dernier les intègre dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Annie Laville fait remarquer que dans les observations il est demandé qu'une extension de la zone de la Chevantière soit possible, alors que cette question n'a pas été débattue en Conseil Municipal de Commentry. Elle demande qu'une discussion ait lieu avant d'agrandir cette zone, et trouve qu'un tel agrandissement dénaturerait le paysage au niveau du Château des Forges.

Monsieur le Président répond qu'une étude est prévue à ce sujet.

Claude Riboulet ajoute que l'extension concerne 11 000 m² sur une zone de 32 hectares et qu'il s'agit de mettre des bandes constructibles de part et d'autre de la zone où se situe le bâtiment « Monneyron ». Le réseau d'assainissement qui desservira le lotissement de la Chevantière viendra de la rue du Creux du lac et pourra ainsi servir à d'autres parcelles constructibles.

Il ajoute que l'objectif du SCOT est d'augmenter la population de 4%, et qu'aujourd'hui Commentry perd chaque année de la population. Les gens partent faire construire sur les terrains des communes voisines car ils ne trouvent pas de terrain sur Commentry.

Annie Laville trouve qu'il faudrait d'abord réhabiliter et occuper l'habitat ancien vide.

Claude Riboulet ajoute qu'actuellement les gens recherchent du pavillonnaire avec environ 600 m² de terrain et qu'il faut s'adapter à la demande si l'on veut attirer de la population.

Alain Rousseau demande quelle est la position des autres Communauté de Communes du Pays et si les observations seront bien prises en compte.

Monsieur le Président répond qu'il y aura encore des échanges de remarques et que d'autres Communautés de Communes se sont prononcées défavorablement.

Claude Riboulet ajoute que délibérer en émettant des remarques est plus pertinent que de ne pas délibérer ou délibérer contre, et que de toutes les façons, il faudra délibérer en fin de courses.

5) ADMINISTRATION GENERALE – ZAC DE LA BRANDE – CONTRAT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE:

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (opposition :1) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire avec la SARL du Grand Charry qui prévoit la location de la parcelle ZE n°34 d'une surface de 15ha 77a 23ca située sur la commune de Malicorne du 1^{er} avril au 31 décembre 2012.

6) VIE SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE –NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2012-2018 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstention : 1) d'émettre un avis favorable au projet de « deuxième schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Allier 2012-2018 ».

7) VIE SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur. Les modifications sont relatives à la fermeture de l'aire d'accueil : décidée pour des raisons de travaux d'hygiène et d'entretien et stipulée à l'article 19 du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, il convient de préciser que dans cette situation, les cautions seront restituées aux voyageurs. Parallèlement à cela, les montants des fluides (électricité et eau) étant actualisés au 1er avril de chaque année, il n'est pas nécessaire de faire apparaître de montants qui, de fait, varient.

Annie Laville demande s'il y a beaucoup d'impayés. Alain Chanier répond qu'à l'heure actuelle, il y a environ 300 à 400 euros d'impayés au niveau de l'aire d'accueil. Le montant est en diminution. Il ajoute que des travaux –hors-gel- sont prévus pendant la fermeture de l'aire. Ce sera la Communauté de Communes qui achètera les matériaux et le gestionnaire l'Hacienda qui réalisera les travaux

8) VIE SOCIALE – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – REGIE DE RECETTES ET D’AVANCES – AVENANT N°4 :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de modifier l’article 3 de l’acte de constitution de la régie afin de permettre au régisseur de restituer les cautions et d’encaisser les fluides auprès des voyageurs occupant le terrain mis à disposition à l’occasion de la fermeture de l’aire d’accueil décidée pour des raisons de travaux d’hygiène et d’entretien.

9) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de modifier l’article 1 du règlement intérieur des Galibots qui prévoit de donner la priorité aux enfants à partir de 4 ans pour intégrer « Les Galibots ». Les enfants de 3 ans scolarisés pourront toujours être accueillis en fonction des places disponibles.

10) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – ANIMATION MUSICALE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de cession avec la Compagnie « les Solilès » qui interviendront dans le cadre de la kermesse du Multi-Accueil/RAM « 3 pommes » le mercredi 13 juin 2012 de 14h30 à 17h00. Le montant de la prestation s’élève à un total de 300 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce qu’un local à l’Hôtel d’entreprises a été loué par Mme Ribot afin d’y installer un commerce d’articles équestres et de sellerie (vente et réparation), et que la Société Ax’Air Medical s’installera prochainement sur la zone de la Croix de Fragne après quelques procédures administratives nécessaires.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.